Image not found or type unknown

Désaveu de paternité / instance de divorce / filiation contestée

Par **Maria Ioannou**, le **08/03/2017** à **14:04**

Bonjour
Est long de prouver ou de faire un désaveu de paternité ?
Cdlt

Par **youris**, le **08/03/2017** à **14:16**

bonjour,
comme la procédure de contestation de paternité nécessite une procédure devant un tribunal, la durée de la procédure varie selon l'encombrement des tribunaux et si les parties font appel du premier jugement, voir un pourvoi en cassation.
en la matière, le tribunal saisi demandera une analyse biologique donc cela peut aller d'une à plusieurs années.
salutations

Par **Maria Ioannou**, le **08/03/2017** à **14:31**

Merci pour cette réponse
Je suis d'désespéré mon divorce est loin d'être prononcé

Par **Maria Ioannou**, le **08/03/2017** à **14:37**

Une contestation de filiation et un désaveu de paternité est ce pareil ?

Par **Visiteur**, le **08/03/2017** à **14:38**

Bonjour,
en quoi votre divorce est suspendu à cette question de paternité ?

Par **Maria Ioannou**, le **08/03/2017** à **14:40**

Nous sommes en procédure de divorce depuis des années elle vient d'accoucher et affirme que c'est moi le pere tant que c'est pas prouvé le divorce ne peut être prononcé .

Par **youris**, le **08/03/2017** à **15:11**

l'action en désaveu de paternité n'existe pas, vous pouvez contester la paternité en faisant une action en contestation de filiation (paternelle).
je ne vois pas ce qui vous empêche de divorcer car l'enfant ayant été conçu pendant le mariage, vous en serez le père mais il s'agit d'une simple présomption.
si vous divorcez, vous resterez le père mais cela ne vous interdira pas de contester votre paternité devant le tribunal.

Par **Visiteur**, le **08/03/2017** à **16:19**

vous êtes en procédure de divorce depuis des années et votre femme vient d'accoucher ? Je suppose que madame a une période de gestation normale ? et je ne vois toujours pas pourquoi cela vous gêne pour divorcer ?

Par **Maria Ioannou**, le **08/03/2017** à **16:23**

Parce qu'elle dit que je suis le pere et moi je dis le contraire elle signera les papiers uniquement si je confirme que c'est mon enfant donc ll portera mon nom je devrais verser une pension ect ..

Par **youris**, le **08/03/2017** à **18:34**

vivez-vous séparément et si oui depuis combien de temps ?
connaissez-vous le nom de l'homme qui serait le père de cet enfant ?
voyez un avocat pour savoir s'il est possible d'anticiper cette action en contestation de filiation ?
Devant le juge, vous pourrez l'informer du chantage que vous fait votre épouse.

Par **Visiteur**, le **09/03/2017** à **08:47**

Si les liens du mariage sont altérés depuis plus de 2 ans, vous devriez pouvoir divorcer il me semble ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés